



PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE

EN LIAISON IMMÉDIATE AVEC :

GENDARMERIE NATIONALE : 17

POLICE MUNICIPALE : 06 80 58 58 75

INFORMATIONS :
WWW.MAIRIE-BALMA.FR



VILLE DE
BALMA



DEVENEZ ACTEUR DE LA TRANQUILLITÉ DE VOTRE QUARTIER

Mise en place à l'initiative de la ville de Balma, la « Protection participation citoyenne », contribue au renforcement de l'action de proximité en facilitant la relation entre les autorités (Mairie – Gendarmerie – Police municipale) et la population.

Elle est fondée sur le principe de la solidarité

et animée par l'esprit civique.

C'est un dispositif supplémentaire pour lutter plus efficacement encore contre les cambriolages, en instaurant une collaboration privilégiée entre les référents de quartier et les forces de l'ordre.



COMMENT PARTICIPER ?

Tous les Balmanais sont concernés. Le principe est qu'ils signalent directement à la Gendarmerie ou à la Police municipale sans tarder les faits qui ont attiré défavorablement leur attention.

La transmission de cette information peut être effectuée 24h/24 et peut concerner un cambriolage ou tout autre fait susceptible de troubler l'ordre public (passages répétés

d'individus ou de véhicules inconnus, démarches suspects, dégradations et incivilités diverses).

Le référent de quartier est la personne volontaire, choisie par la Gendarmerie et la municipalité. Les personnes retenues sont officiellement et discrètement notifiées. Autour du référent, une communauté de quartier est mise en place.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

La brigade de Gendarmerie de Balma et la ville de Balma vous présenteront le dispositif « Protection participation citoyenne » lors d'une réunion publique, ouverte à tous :

JEUDI
17 SEPTEMBRE 2015
19 HEURES

AUDITORIUM
HÔTEL DE VILLE
DE BALMA